



CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu Sommaire - Séance du mardi 09 juin 2020

1 - Modalités de passation de la commande publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, la passation des commandes selon les modalités suivantes :
 - o jusqu'à 15 000 € HT : délégation donnée au maire pour le choix des prestataires et fournisseurs.
 - o de 15 001 € HT à 90 000 € HT : délégation donnée au maire pour le choix des prestataires et fournisseurs après publicité adaptée à la nature et au montant de la commande.
 - o pour les commandes de 90 001 € HT à 221 000 € HT : une délibération du conseil municipal autorisera le maire à signer l'acte d'engagement.

2 - Élection des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La liste des trois candidats composée de BARBEREAU Chantal, THOUZEAU Françoise, GARNIER Marie-Claude, ayant obtenu la majorité absolue a été élue pour siéger au conseil d'administration du CCAS de Brains.

Au nombre des membres nommés par le maire, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de trois membres ainsi élus par le conseil municipal, et de trois membres nommés par le maire qui le préside.

3 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

- fixe la Commission d'Appel d'Offres, respectant le principe de la proportionnelle, comme suit :

Nom et Prénom	FONCTION	
BESLIER Laure	Maire	Présidente de la CAO
MORIN Yves	Adjoint	Titulaire
AMAILLAND Rémi	Adjoint	Titulaire
ROUDOUKINE Magali	Adjointe	Titulaire
AMAILLAND Julien	Adjoint	Suppléant
JAUNÂTRE Michelle	Adjointe	Suppléante
BARBEREAU Chantal	Conseillère municipale	Suppléante

4 - Constitution des commissions municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- forme les commissions suivantes et en arrête la composition conformément au tableau ci-dessous

COMMISSIONS MUNICIPALES	COMPOSITION
RELATIONS POLE SUD-OUEST DE NANTES METROPOLE	MORIN Yves
	GUICHARD Michel
	DÉFONTAINE Patrick
	LE CADET Véronique
	GROLLEAU Johnny
	LÉDÉE Fabienne

PATRIMOINE - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT	AMAILLAND Rémi
	GUICHARD Michel
	LE DANIEL Stéphane
	GROLLEAU Johnny
	THIBERT Florence
COMMUNICATION - RELATIONS COMMERCE	JAUNÂTRE Michelle
	VINET Gaël
	BARBEREAU Chantal
	HUVELIN Jean-Noël
ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE	ROUDOUKINE Magali
	CHIRON Cécile
	PIERRE Céline
SOLIDARITE	BARBEREAU Chantal
	THOUZEAU Françoise
	LE SOMMER Isabelle
	GARRIOU Vincent
	LE CADET Véronique
	GARNIER Marie-Claude
VIE LOCALE	AMAILLAND Julien
	BUSSARD Maxime
	PIERRE Céline
	DÉFONTAINE Patrick
	VINET Gaël
FINANCES	HUVELIN Jean-Noël
	MORIN Yves
	ROUDOUKINE Magali
	LE DANIEL Stéphane
	AMAILLAND Julien
	AMAILLAND Rémi
	BARBEREAU Chantal
	JAUNÂTRE Michelle

- crée une commission extra-municipale Marché de Noël et une commission extra-municipale Participation citoyenne.

**5 - Élection de(s) délégué(es) de la commune
au Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire (SAH)**

MORIN Yves (Titulaire) et GROLLEAU Johnny (Suppléant), ayant obtenu chacun la majorité absolue ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune au Syndicat de l'Aménagement hydraulique du Sud-Loire.

**6 - Élection de(s) délégué(es) de la commune
à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)**

Laure BESLIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée titulaire de la commune à l'AURAN.

**7 - Élection de(s) délégué(es) de la commune
à la Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITSAN)**

LE CADET Véronique, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée titulaire de la commune à la SEMITSAN.

8 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à Nantes Métropole Aménagement

MORIN Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu pour siéger au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires et au sein du Conseil d'Administration de NMA en qualité de représentant de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires ou de censeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *autorise le représentant au Conseil d'administration de NMA ainsi désigné(e) à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de Nantes Métropole Aménagement (membre titulaire ou suppléant des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc...) ainsi qu'à percevoir, à titre personnel, des indemnités résultant de l'exercice de la fonction de représentant de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration, dans la limite maximale fixée par Nantes Métropole Aménagement.*

9 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à l'association Sud-Loire Avenir

BESLIER Laure, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée titulaire de la commune à l'association Sud Loire Avenir.

GUICHARD Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu délégué suppléant de la commune à l'association Sud Loire Avenir.

10 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à l'association Domicile Multi-Services (DOMUS)

BARBEREAU Chantal, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée titulaire de la commune à l'association DOMUS.

GARRIOU Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu délégué suppléant de la commune à l'association DOMUS.

11 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à l'organe de gestion de l'école privée Sainte Anne de Brains

BESLIER LAURE (Titulaire) et ROUDOUKINE Magali (Suppléante), ayant obtenu la majorité absolue, ont été élues déléguées de la commune à l'organe de gestion de l'école privée Sainte-Anne de Brains.

12 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à la Mission Locale pour l'insertion des jeunes

BARBEREAU Chantal, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée de la commune à la Mission Locale pour l'insertion des jeunes de Nantes Métropole.

13 - Élection de(s) délégué(es) de la commune au « Services de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Âgées » (SSIDPA)

BARBEREAU Chantal, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée titulaire de la commune au SSIAD de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

THOUZEAU Françoise, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée suppléante de la commune au SSIAD de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

14 - Élection de(s) délégué(es) de la commune au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Loire-Acheneau

BARBEREAU Chantal et LE SOMMER Isabelle, ayant obtenu chacune la majorité absolue, ont été élues déléguées de la commune au (CLIC) Loire-Acheneau.

15 - Élection de(s) délégué(es) de la commune à la Maison de la Justice et du Droit

BARBEREAU Chantal, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue déléguée de la commune à la Maison de la Justice et du Droit du Sud Loire.

16 - Élection d'un(e) conseiller(e) municipal(e) délégué(e) à la Défense

BESLIER Laure, ayant obtenu la majorité absolue, a été élue conseillère municipale déléguée à la Défense.

17 - Tirage au sort du jury d'assises

Le Conseil Municipal a effectué le tirage au sort de 6 personnes sur la liste générale des électeurs dont 2 pourraient être choisies pour constituer la liste du jury d'assises pour l'année 2021.

18 - Marché de fournitures de denrées alimentaires et de gestion du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la gestion du restaurant scolaire municipal et la fourniture de denrées alimentaires à la société RESTORIA - Parc de l'Angevinière - 12 rue Georges Mandel - 49009 Angers cedex 1, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour deux ans, reconductibles 1 fois.
- accepte les conditions financières suivantes :

Repas maternelle	2,58 € HT	2,72 € TTC
Repas primaire	2,72 € HT	2,87 € TTC
Repas adulte	3,47 € HT	3,67 € TTC
Repas ALSH	2,67 € HT	2,82 € TTC
Petit-déjeuner ALSH	0,45 € HT	0,47 € TTC
Goûter ALSH-APS	0,67 € HT	0,68 € TTC
- autorise le maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer le marché après le délai de 10 jours suivant la notification faite aux entreprises non retenues, pour une durée de deux ans reconductibles une fois, à compter du 1er septembre 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

19 - Décision Modificative N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative N°1

20 - Indemnités Forfaitaires pour élections du 15 mars 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- instaure l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- étend le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires (le cas échéant),
- autorise l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections, soit 181,95 € par agent et par tour de scrutin.

21 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- crée à compter du 1^{er} août 2020 un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet.

22 - Questions diverses

Pas de questions diverses

Brains, le 12 juin 2020
Le Maire, Laure BESLIER

